



**ENVIRONNEMENT 93
UNION DES ASSOCIATIONS
D'ENVIRONNEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS**

Association départementale agréée
Membre de France Nature Environnement Ile de France
Affiliée à France Nature Environnement

www.environnement93.fr

Gagny 26 juin 2022

Observations et remarques pour la concertation.

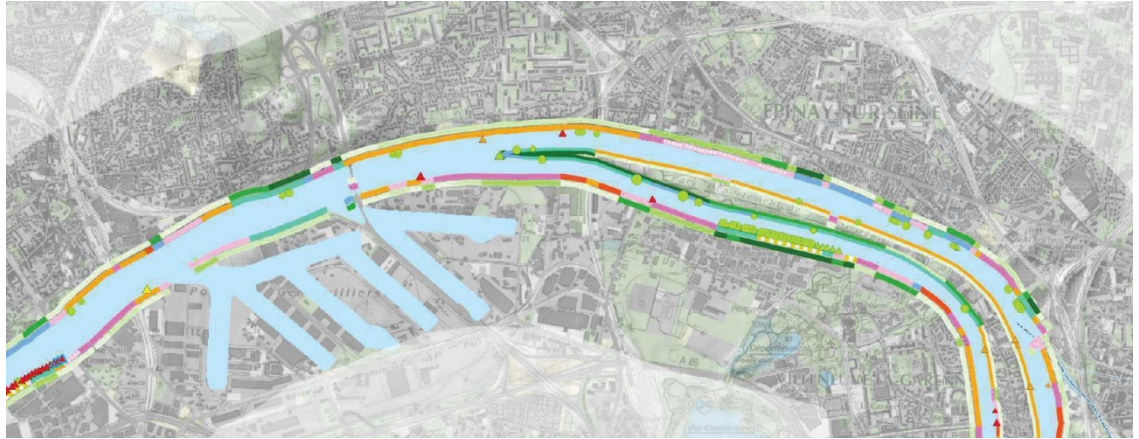
Organisation des réunions	
<p>Le maître d'ouvrage doit veiller à mieux maîtriser les réunions et les thèmes « prévus » à traiter à l'occasion de ces réunions.</p> <p>La réunion du 21 juin a été difficile à suivre et son déroulement chaotique n'a pas permis de traiter l'ensemble des problématiques qui devaient y être examinées : impacts du projet sur la biodiversité, environnement « au sens large » incluant toutes les sources de pollution, les impacts différenciés des phases de déconstruction (Destruction d'habitats/pollutions), de travaux (Perturbations), d'exploitation du site (Perturbations/pollutions), de pérennité du site au delà de la période d'occupation définie avec HAROPA, les évolutions du fonctionnement de l'entrepôt, et ses répercussions sur l'environnement, en fonction des mutations technologiques ou des modes de consommation (à aborder dans l'analyse socio-économique).</p> <p>A l'occasion des prochaines réunions, <u>d'une part</u> pour ne pas brider les interventions de chacun, <u>mais d'autre part</u> pour ne pas provoquer régulièrement des interruptions improductives, il sera utile de prévoir et de respecter des temps d'échanges réguliers et de les organiser en fonction des grands chapitres présentés.</p> <p>Entre le dernier atelier de travail du 5 juillet et la réunion de clôture de concertation du 20 septembre, il y aura, pour tous, le temps de réflexion opportun pour dresser le bilan des 5 ateliers et d'y apporter les éléments complémentaires oubliés ou incompris dans cette première phase.</p>	
Biodiversité / Etat initial (Olivier Cartigny / Biotope)	
Enjeux	
<p>Comme annoncé par Goodman le dossier d'étude d'impact de Biotope comporte de l'ordre de 150 pages et reste difficile à présenter en quelques diapos.</p> <p>Cependant plusieurs types d'enjeux sont à distinguer qui ne sont pas suffisamment explicités :</p> <ul style="list-style-type: none">* le diagnostic du site lui-même sur les 6,3 hectares : aire d'étude rapprochée* la pointe aval du parc interdépartemental de l'Ile-Saint-Denis pour son refuge hivernal pour les grands cormorans.* le site Natura2000 qui nécessite une « Evaluation des incidences » en fonction des oiseaux inscrits à l'Annexe-I de la directive oiseaux : Martin-pêcheur d'Europe et Sterne pierregarin* les continuités écologiques et les indications du SRCE.	
<i>Diagnostic du site</i>	<p><u>Le lézard des murailles.</u></p> <p>C'est une espèce intégralement protégée par la loi sur la protection de la nature du 10 juillet 1976 et par arrêté du 8 janvier 2021 .</p> <p>L'enjeu ne peut pas être qualifié comme « faible » (page 12 de la présentation)</p>

	<p>Pour <u>le serin cini</u>, <u>l'accenteur mouchet</u>, <u>le chardonneret élégant</u>, <u>le moineau domestique</u>, <u>la bergeronnette grise</u>, la nidification sur le site est avérée pour une bonne partie d'entre eux.</p>
<p><i>Le Parc départemental de l'île-saint-Denis</i></p>	<p>Le bureau d'étude Biotope mentionne dans sa présentation : <i>« L'Île-Saint-Denis, située à moins de 100 m de l'aire d'étude rapprochée, est classée en zonage réglementaire : la ZPS Sites de Seine-Saint-Denis et en zonage d'inventaire : la ZNIEFF de type II Pointe Aval de L'Île-Saint-Denis. Ces deux zonages témoignent de la richesse écologique du site mais également de sa vulnérabilité et de son importance dans ce contexte très urbain »</i></p> <p>La <u>Sterne Pierregarin</u> chasse sur le petit bras de Seine, le <u>Martin Pêcheur</u> s'y nourrit et niche sur les berges peu végétalisées. La présence de ces deux espèces emblématiques ont permis le classement de la pointe Nord de l'île en site Natura 2000.</p> <p>Le DOCOB du Parc¹ mentionne les bras de Seine au droit du projet comme territoire de chasse des ces deux espèces, ce que ne relève pas Biotope</p> <div data-bbox="571 734 1305 1249" data-label="Image"> </div> <p>La pointe aval de L'Île Saint-Denis abrite également des espèces caractéristiques de la ZNIEFF de type II. Elle constitue en particulier une zone refuge pour le <u>Grand Cormoran</u> (Population comptabilisée à 464, 447, 744 individus pour la mi-janvier 2020, 2021, 2022 (Comptages Wetlands International)). Les périodes de prospection de Biotope qui ont ignoré les mois d'hiver n'ont pas pu observer cette espèce. Le <u>Faucon Crécerelle</u> niche également sur le site.(LPO).</p>
<p>SRCE</p>	<p>Indépendamment de la qualification du petit bras de Seine qui constitue un noyau primaire de la Trame Bleue du territoire, le SRCE a également réalisé un schéma environnemental des berges qui constitue un outil de diagnostic et d'aide à la décision. Il contient notamment une série de cartes intitulées « cartes des orientations d'intervention ».²</p>

¹ https://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Ile_St_Denis_Docob_SSD_080311_bassedef_cle5d7789.pdf

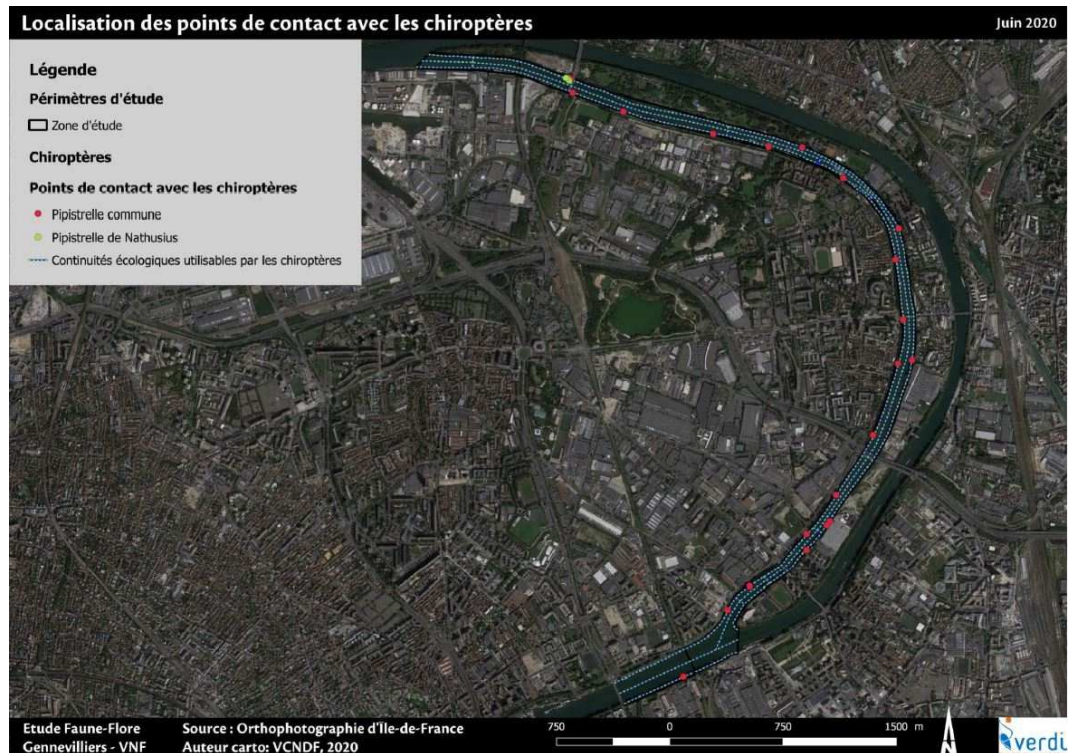
² https://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SRCE2013_21oct2013_T3g-extrait-schema-berges_cle567439.pdf

Ces cartes proposent une hiérarchisation du linéaire des berges afin de définir les portions qui sont les plus propices à la renaturation et celles qui doivent être protégées en priorité. Une « note d'opportunité de renaturation-conservation » a été donnée à chaque tronçon de berge en fonction de la qualité intrinsèque de la berge, de l'intérêt écologique du site, de la situation par rapport à une trame verte et bleue locale et des contraintes particulières au site. Les berges aménagées dans le cadre du projet Greendock sont considérées dans le SRCE comme berges à renaturer en totalité



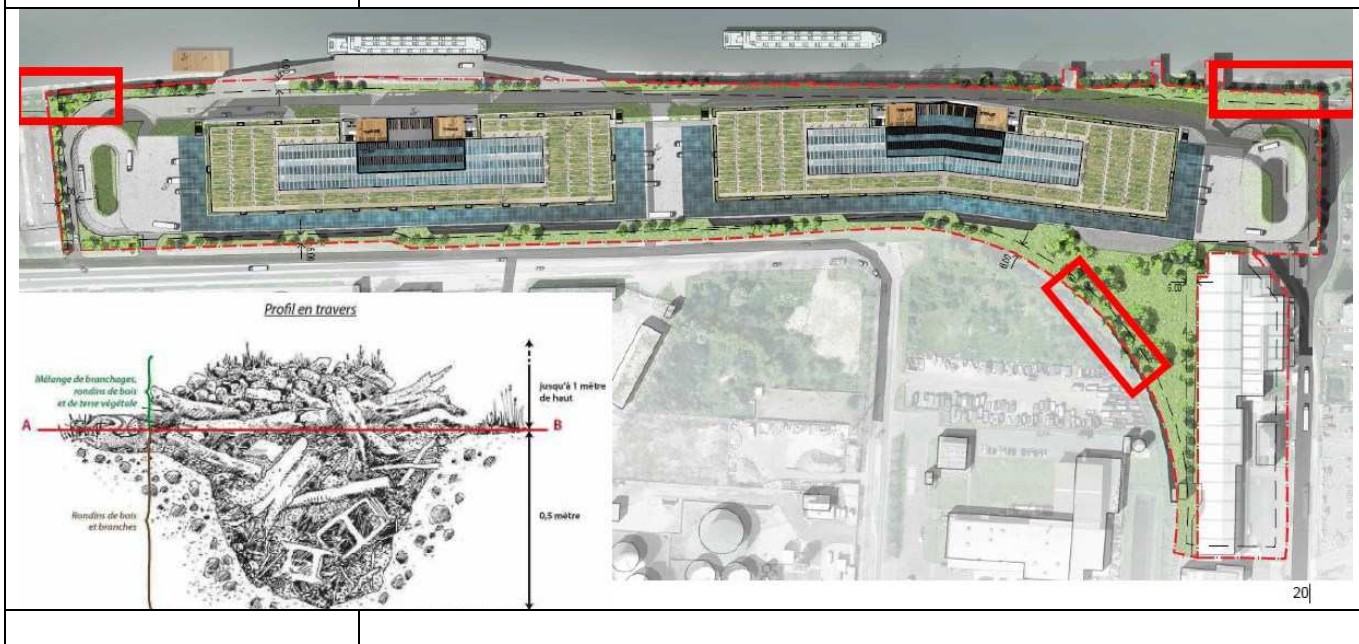
Dans le cadre de l'enquête publique concernant l'aménagement du bras secondaire de la Seine à Gennevilliers pour les JOP2024, le bureau d'étude Verdi a identifié également ces continuités écologiques comme réseaux utilisables par la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Nathusius.

Ces deux espèces sont en chasse et en transit sur la zone d'étude, elles sont sur la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire



Impacts du projet	
Phase Travaux : démolition/construction	
Destruction des habitats (Mesure d'accompagnement MA01)	En amont de la phase de démolition, préciser les mesures de compensation mises en œuvre pour la totalité des habitats du site : amphibiens et avifaune.
Impact sonore, poussières, qualité de l'air	Indiquer les mesures mises en œuvre pour limiter les niveaux sonores et leur impact sur la pointe aval de l'Île-Saint Denis : * démolition des bâtiments * démolition des dalles en béton
	Indiquer les mesures prises pour maîtriser les émissions de poussières
	Démolitions : Indiquer les mesures prises pour limiter l'impact sonore des engins de chantier et des véhicules de transport pour l'évacuation des déchets de chantier (Mesure de réduction MR03)
	Indiquer les mesures prises pour limiter l'impact sonore des engins de chantier et des véhicules de transport de matériaux pour la construction de l'entrepôt et des voies de communication. (Mesure de réduction MR03)
	Quelles mesures seront mises en place pour mesurer la dégradation de la qualité de l'air, sur le site et sur la pointe aval de l'Île-Saint Denis.
Espèces invasives	<u>L'Ailante glanduleux, la Renouée du Japon, le Robinier faux-acacia</u> sont des espèces répertoriées sur le site Etude d'impact VERDI/Enquête publique VNF/Page 193). Quelles mesures pour éviter leur dispersion (Mesure de réduction MR05)-
Ponton sur la Seine	Quel impact sur la biodiversité des engins de construction : berges et faune aquatique
Phase Exploitation.	
Impact sonore	Aucune évaluation de l'impact n'est quantifiée, en particulier sur la pointe aval de L'Île Saint-Denis et la perturbation sur l'avifaune.
Pollution lumineuse. (Mesure de réduction MR06)	Aucune évaluation de l'impact n'est quantifiée, en particulier sur la pointe aval de L'Île Saint-Denis et la perturbation sur l'avifaune
	Aucune évaluation de l'impact n'est quantifiée sur les continuités écologiques utilisables par les chiroptères au droit de projet.
Eaux pluviales (Mesure de réduction MR07)	Gestion des pluies courantes : gestion à la parcelle.
	Gestion des pluies fortes et extrêmes : quelles mesures pour le stockage et le rejet à débit limité.
Gestion de la ferme urbaine	Quel type d'arrosage en période de sécheresse.
	Quel impact sur la circulation routière, en particulier pour la livraison des « produits de la ferme » et pour quel type de marché..
	Quel volume de terre sur la toiture.

<p>Pleine terre (<u>Mesure d'accompagnement MA02</u>)</p>	<p>Quelle sera la superficie totale de pleine terre sur le site, seul indicateur permettant de mesurer les efforts de préservation de la biodiversité</p> <p>Indiquer en particulier la préservation de pleine terre sur la bande de 30 mètres entre la crête de berge et la façade de l'entrepôt sur tout le linéaire de l'entrepôt.</p>
---	---



Impact sur le paysage

L'impact visuel de l'entrepôt sera important du fait de ses dimensions et de sa situation en limite de la zone portuaire. A plus grande échelle, on observe sur le port une densité d'entrepôts de grandes dimensions qui transforment et banalisent le paysage. La taille de ces entrepôts entraîne des ruptures d'échelle, qui viennent former de nouveaux motifs dans le paysage et fermer l'horizon.
Les vues paysagères devront être présentées à différentes échelles.

Vues diurnes	Goodman doit approfondir l'analyse des impacts paysagers du projet, préciser les mesures d'insertion paysagère qui seront mises en place et présenter plus de visualisations du projet, pour permettre d'appréhender son impact visuel depuis les différents points d'où il sera perçu, en particulier depuis les rives urbanisées d'Epinay-sur-Seine et Argenteuil
	La qualité des matériaux de façade doit être précisée
	La mise en œuvre de façades végétalisées doit être précisée.
Vues nocturnes	Les vues diurnes doivent être complétées de vues nocturnes montrant l'impact de l'activité nocturne de l'entrepôt et des éclairages nécessaires à son exploitation.

Energie

Aucune évaluation chiffrée de la contribution globale du projet aux émissions de gaz à effet de serre et au changement climatique n'a été présentée.

En dehors de l'impact de la toiture photovoltaïque, qui doit être précisé en terme de production électrique ou eau chaude sanitaire, un bilan carbone global du projet doit être présenté et définir les mesures d'évitement, de réduction et à défaut de compensation.

Photovoltaïque

Quelle part sera produite par cette installation par rapport à la consommation électrique totale de l'entrepôt

Chauffage

Quel type d'énergie pour les bureaux, les aires de stockage, la serre.

Effets cumulés avec d'autres projets

Dans sa présentation du 21 juin Goodman a évoqué les projets pouvant avoir une influence sur l'environnement en simultanéité avec le projet Greendock.

Le projet d'usine de méthanisation³ engagé par le SYCTOM et le SIGEIF sur le port, coïncide avec les phases de travaux et de mise exploitation de l'entrepôt Greendock, mais il n'a pas été mentionné parmi les effets cumulés alors que c'est le projet qui aura le plus d'impact aussi bien en trafic routier que fluvial.



Francis Redon
Président Environnement 93

³ https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/user_upload/Plaqueette_Biomethanisation.pdf